

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de creation : 18.12.2015

Date de révision 18.12.2015

page 1 de 8

Version: 001

PARASPARK

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 *Identificateur de produit*

Nom du produit PARASPARK

Code produit

-/-

EG-No.:

non adapté (n.a.)

CAS-No.:

n.a.

Numéro d'Enregistrement:

n.a.-

REACH

1.2 *Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées*

Utilisations identifiées papier inflammable

1.3 *Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité*

Fabricant: ACTILEV SAS
112 bis rue Haute de Crouin
16100 COGNAC
Tél : +33 (0)5.45.36.08.19
Fax : +33 (0)5.45.32.20.99
E.mail : g.prevot@actilev.fr

Point de contact pour
information technique: +33 (0)5.45.36.08.19

1.4 *Numéro d'appel d'urgence:*

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 *Classification de la substance ou du mélange*

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens de la Directive 67/548/CEE.

2.2 *Éléments d'étiquetage*

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

Mention d'avertissement: aucun

Mention de danger: aucun

Conseils de prudence: aucun

2.3 **Autres dangers**

aucun

Nom commercial: PARASPARK
Fabricant / Fournisseur: ACTILEV SAS
Téléphone: +33 (0)5 45 36 08 19

Fax: +33 (0)5 45 32 20 99

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: produit, papier avec une préparation à base des sels d'ammonium (15%)

CAS-No.: n.a.

Règlement (EC) No. 1272/2008, annex VII

Composants dangereux	No -CE	CAS-No.	concentration	Phrases-H	Signal mot / marquage
Aucune substance					

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

Selon le règlement CLP les sels d'ammonium ne sont pas considérés comme dangereux.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation:	faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
En cas de contact avec la peau:	laver abondamment à l'eau
En cas de contact avec les yeux:	rincer abondamment à l'eau, en maintenant les paupières écartées. Le cas échéant, consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion:	Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau

Dioxyde de carbone (CO₂)

Mousse

Poudre sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour l'incendie.

5.4 Information supplémentaires

Utiliser le jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les contenants. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

Nom commercial: PARASPARK
 Fabricant / Fournisseur: ACTILEV SAS
 Téléphone: +33 (0)5 45 36 08 19 Fax: +33 (0)5 45 32 20 99

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Pas d'information disponible.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 Pas d'information disponible.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
 Pas d'information disponible.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**
 Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

7. Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 Pas d'information disponible.
 Voir section 8
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 Pas de conditions spéciales de stockage requises.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composants	CAS-No.	Base	Valeur	Valeurs limites seuil/ Plafond	Remarques

Procédures recommandées de contrôle

8.1.1 Valeur DNEL- et PNEC-

DNEL oral:	n.a.
PNEC aqua (eau douce)	n.a.
PNEC aqua (eau de mer)	n.a.
PNEC sédiment (eau douce)	n.a.
PNEC sol	n.a.
PNEC station d'épuration	n.a.
PNEC oral	n.a.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Mesures d'hygiène

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

Nom commercial: PARASPARK
Fabricant / Fournisseur: ACTILEV SAS
Téléphone: +33 (0)5 45 36 08 19 Fax: +33 (0)5 45 32 20 99

Protection des yeux/du visage
Lunettes de sécurité

Protection des mains

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL RewoMech® 640 (contact total). Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. Contacter le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Autres équipement de protection

Protection respiratoire

Nécessaire en cas d'apparition de poussière.

Type de Filtre recommandé: Filtre A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'expositions liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Risque d'explosion.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme: solide

Couleur: blanc

Odeur: sans odeur

9.2 Informations importantes de santé, la sécurité et l'environnement

Point de fusion: n.a.
Point d'ébullition: (1013 hPa) n.a.
Point d'éclair: n.a.
Coefficient de partage(log P_{ow}) n.a.
Viscosité, dynamique
(mPas, 20 °C) n.a.
Densité relative: (20 °C) n.a.
pH: (10 g/L) n.a.
Hydrosolubilité n.a.
Température d'inflammation: n.a.
Limite d'explosivité, inférieure: n.a.
Limite d'explosivité, supérieure: n.a.
Risques d'explosion n.a.

Autres informations

Nom commercial: PARASPARK
Fabricant / Fournisseur: ACTILEV SAS
Téléphone: +33 (0)5 45 36 08 19 Fax: +33 (0)5 45 32 20 99

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

n.a.

10.2 Stabilité chimique

La produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

n.a.

10.4 Conditions à éviter

aucune

10.5 Matières incompatibles

aucune

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxyde de carbon (CO et CO₂, oxyde d'azote (NO_x))

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations toxicologiques

11.1.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:	LD ₅₀ (oral, rat): n.a.
Irritation de la peau:	n.a.
Toxicité aiguë par inhalation:	LC ₅₀ (inhalatif, rat): n.a.

11.1.2 Irritation / corrosion / sensibilisation

irritation de la peau	n.a.
Sensibilisation de la peau	n.a.
Irritation des yeux	n.a.
respiratoire	n.a.
tractus digestif	n.a.

11.1.3 Toxicité subaiguë à chronique / cancérogènes, mutagènes, tératogènes

Cancérogène	pas
Mutagène	pas
Toxique pour la reproduction	pas
effet chronique	pas

11.1.4 Autres informations

n.a.

11.2 Expériences de la pratique

non

11.2.1 Observations pertinentes pour la classification

pas

11.2.2 Autres observations

pas

11.3 Remarques générales

pas

Nom commercial: PARASPARK
 Fabricant / Fournisseur: ACTILEV SAS
 Téléphone: +33 (0)5 45 36 08 19 Fax: +33 (0)5 45 32 20 99

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité

Sur la toxicité aquatique

96 h CL ₅₀ (poisson)	pas de données
CE ₅₀ 48 h (Daphnia)	pas de données
72 h Cl ₅₀ (algues)	pas de données

Comportement dans les stations d'épuration::

12.2 **Mobilité** aucune donnée

12.3 **Données pour l'élimination
(Persistance et dégradabilité)** pas de données

12.4 **Potentiel de bioaccumulation** pas détecté

12.5 Autres effets indésirables

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone	pas de données
Potentiel photochimique de création d'ozone	pas de données
AOX-indication	inapplicable

12.6 Informations complémentaires

CSB-Valeur	pas de données
BSB-Valeur	pas de données

12.7 **Classe de pollution des eaux** Voir aussi l'article 15

12.8 **Résultats de l'évaluation PBT** inapplicable

13. Consideration relatives a l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Recommandation: En conformité avec les règlements locaux peuvent être brûlés.
 La valorisation (recyclage) est préférable à l'élimination.
 Type de déchets: DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
 Des déchets: Fractions collectées séparément (sauf section 15 01).
 Code du déchet: 20 01 01 **Papier et carton.**

Opérations d'élimination: voir les opérations de récupération
 Les opérations de récupération: .

13.2 Emballages contaminés

Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Nom commercial: PARASPARK
Fabricant / Fournisseur: ACTILEV SAS
Téléphone: +33 (0)5 45 36 08 19 Fax: +33 (0)5 45 32 20 99

14. Informations relatives au transport

14.1 Transport terrestre ADR / RID / GGVSE

Numéro ONU: Marchandise non dangereuse
Classe ADR / RID
Code de classification:
Signe avant-coureur:
N ° Risque:
Label:
ADR / RID Groupe d'emballage:
Nom d'expédition correct:
Code de restriction en tunnels:
Catégorie de transport:

Remarques des transports terrestres

14.2 **ADN par voie navigable**

Numéro ONU: Marchandise non dangereuse
ADN classe :
Signe avant-coureur:
Code de classification:
Label:
Groupe d'emballage ADN:

14.3 **Transport par mer IMDG / GGV**

Numéro ONU: Marchandise non dangereuse
Classe IMDG:
Polluant marin:
IMDG Groupe d'emballage:
Label:
EMS:
Nom d'expédition correct:

Remarques de la mer

14.4 **Le transport aérien de l'OACI / IATA**

Numéro ONU: Marchandise non dangereuse
L'OACI / IATA Classe:
Les instructions d'emballage IATA - Cargo
OACI Groupe d'emballage
Nom d'expédition correct:

Informations complémentaires

Nom commercial: PARASPARK
Fabricant / Fournisseur: ACTILEV SAS
Téléphone: +33 (0)5 45 36 08 19

Fax: +33 (0)5 45 32 20 99

15. Informations réglementaires

15.1 Les réglementations nationales (France)

15.2 Autres prescriptions, restrictions et interdictions:

Évaluation de la sécurité chimique

-

16. Autres informations

16.1 Texte intégral en chapitres 2 et 3 sont H-ensembles

aucune

16.2 Texte intégral de la P-phrases

aucune

16.3 Des conseils de formation

aucune

16.4 Autres informations

aucune

Numéro: 0001

Les informations contenues dans les chapitres 4 à 8 et 10 à 12 ne se réfèrent pas à l'utilisation et l'application correcte du produit (l'utilisation), mais à la libération de quantités majeures en cas d'accident et d'irrégularités.

Les informations contenues dans ces données de sécurité sont basées sur les connaissances disponibles au moment de la création. Les spécifications de livraison sont contenues dans la notice du produit respectif.

La description du produit est uniquement valable en matière de santé et de sécurité. Ce document ne fournit aucune garantie en ce qui concerne les propriétés spécifiques ou des spécifications.

Changements à la version 1:

Insérez le numéro d'enregistrement, et l'adaptation au règlement REACH.